

Note de la rédaction : Composante « Avis et consentement »

Cadre de confiance pancanadien

Jun 2019
Version 1.1

Table des matières

1	À propos de ce document	1
2	Principaux thèmes et réponses	1
3	Autres éléments.....	4

1 À propos de ce document

Ce document fournit un résumé des résultats de l'examen ouvert de la composante « Avis et consentement » du cadre de confiance pancanadien. **Cet examen a porté sur les documents de travail « Aperçu de l'avis et du consentement (V0.04) » et « Profil de conformité de l'avis et du consentement (V0.07) ».** Le DIACC a mené cet examen du 3 mars au 3 avril 2019.

Sur les 209 commentaires soumis pendant la période d'examen :

- 60 étaient reliés à l'aperçu et 133 au profil de conformité;
- l'équipe de rédaction a examiné chaque commentaire et déterminé que 72 étaient de nature rédactionnelle;
- l'équipe de rédaction a transmis 35 commentaires au Comité d'experts du cadre de confiance pour qu'il les règle.

1.1 Principaux thèmes et réponses

L'équipe de rédaction a noté que les thèmes ci-dessous, qui revenaient dans tous les commentaires reçus, étaient importants.

Identifier les lois comme étant que priorité dans les processus connexes

Un certain nombre de commentaires mettent en évidence le fait que les participants doivent se conformer aux lois et règlements (applicables au territoire de compétence en question) lors de l'exécution des processus d'avis et de consentement.

Ce thème a été noté comme une condition générale et en déterminant les différences entre les critères de conformité spécifiés et les exigences législatives (avec les critères de conformité dépassant les exigences législatives dans au moins un cas).

Le document révisé inclut une note générale, tirée de la composante « Respect de la vie privée » du cadre de confiance pancanadien, stipulant qu'il faut se conformer aux lois applicables. Ce point revient à certains endroits tout au long du document. Toutefois, les révisions évitent de citer des lois spécifiques.

- Recommandation : Il faudrait préparer et inclure une ébauche de déclaration générique bien en évidence pour toutes les composantes.

<p>Dans un cas, des questions ont été soulevées à propos de la façon de traiter les dossiers d’avis et de consentement du point de vue des exigences des lois officielles au Canada.</p>	
<p>Considérations spécifiques aux secteurs et détails de la mise en œuvre</p>	
<p>Outre les commentaires sur la législation reliée à des territoires de compétence spécifiques, les commentateurs ont noté des considérations associées à des circonstances spécifiques (p. ex., application d’un critère dans un modèle d’identité auto-souveraine) et des cas d’utilisation (p. ex., communication et enregistrement des décisions relatives au consentement quand plusieurs parties requérantes sont impliquées).</p>	<p>Tous ces commentaires ont été pris en considération, la plupart des réponses consistant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Attendre des révisions futures pour les cas d’utilisation et considérations spécifiques (car il s’agit de révisions majeures nécessitant davantage de discussions) ▪ Suggérer que les commentaires soient traités par le biais d’un profil du cadre de conformité pancanadien (en précisant que ces documents fournissent une base)
<p>Relation des principes du consentement avec le respect de la vie privée</p>	
<p>Les commentateurs ont fait référence au rapport (et aux différences) entre les principes de l’avis et du consentement et le respect de la vie privée (en général). Les commentaires faisaient souvent allusion au respect de la vie privée par rapport à la législation, aux exigences, etc.</p>	<p>Le texte révisé montre que la composante « Respect de la vie privée » du cadre de confiance pancanadien s’applique au traitement de tous les renseignements personnels, y compris par les processus d’avis et de consentement – conformément à une ébauche visuelle mise à jour du modèle de cadre de confiance pancanadien.</p>
<p>Terminologie</p>	
<p>De nombreux commentateurs ont soulevé des questions sur les définitions et les mots employés. Exemples : « système d’identité numérique », « partie autorisée », « pratiques qui préservent la vie</p>	<p>Les définitions jugées largement pertinentes à l’avis et au consentement ont été référées au Comité d’experts du cadre de confiance pour qu’il les examine. Les changements apportés à des termes ayant (potentiellement) une portée mondiale ont été reportés – ce qui</p>

privée ».

Dans le même ordre d'idées, au moins un commentateur a recommandé de choisir un terme pour définir la priorité des exigences (p. ex., DOIT et DEVRA ont été utilisés dans les documents révisés).

laisse entendre que l'élaboration du glossaire sera itérative, avec des mises à jour fréquentes à mesure que les premières ébauches des composantes du cadre de confiance pancanadien sont élaborées.

- Recommandation : Envisager d'extraire les termes clés et de les mettre en évidence dans la composante afin d'assurer une utilisation et une interprétation uniformes
- Recommandation : Utiliser les mêmes termes privilégiés pour définir la priorité des exigences dans toutes les composantes du cadre de confiance pancanadien

Clarifications et portée

C'est normal, pour un document qui commence à être élaboré, d'avoir des commentaires demandant des exemples, des clarifications de texte et une explication de certaines interprétations.

Les commentaires ont été pris en compte en apportant des révisions ou (si les changements sont plus importants) reportés à des versions futures.

- Recommandation : Étant donné le nombre de commentaires demandant plus de détails, le Comité d'experts du cadre de confiance envisage d'ajouter des exemples à d'autres composantes en cours d'élaboration.

Incohérences entre l'aperçu et le profil de conformité

Certains commentateurs ont noté des incohérences entre les renseignements contextuels fournis dans l'aperçu et le profil de conformité.

Du contenu contextuel a été transféré du profil à l'aperçu.

- Dans les faits, peu d'examineurs ont fait ce constat. Mais il s'agit d'un problème relevé par l'équipe de rédaction qui pourrait affecter toutes les composantes du cadre de confiance pancanadien. Il est recommandé de limiter le profil de conformité aux critères de conformité, en mettant le contenu explicatif et contextuel dans l'aperçu.

2 Autres éléments

L'équipe de rédaction a aussi noté ce qui suit :

1. **Processus de confiance et définitions** – La version actuelle du modèle de cadre de confiance pancanadien utilise des définitions de processus basées sur les travaux du CDGI. Cela peut causer des différences entre les composantes existantes et le modèle de cadre de confiance pancanadien mis à jour.
2. **Problèmes de gouvernance soulevés** – La gouvernance demeure une lacune dans une partie du contenu, même si elle ne revêt pas un caractère pressant en ce qui concerne l'avis et le consentement. Ces problèmes sont connus et en train d'être réglés avec les travaux en cours.